FranceAgriMer DIRECTION INTERVENTIONS SERVICE AIDES NATIONALES, APPUI AUX ENTREPRISES ET A L'INNOVATION 12, RUE ROL-TANGUY TSA 20002 93555 MONTREUIL CEDEX DOSSIER SUIVI PAR : MODESTO LOPEZ TEL : 01.73.30.31.22 COURRIEL : modesto.lopez@franceagrimer.fr	**DECISION DU DIRECTEUR GENERAL** **DE FRANCEAGRIMER** **INTV-SANAEI-2014-65** **du 3 octobre 2014**
PLAN DE DIFFUSION : DRAAF FILIERES INTERVENTION AGENCE COMPTABLE	

OBJET : MODIFICATION DES DECISIONS AIDES/SAN/D2014-11 DU 14 FEVRIER 2014 ET INTV-SANAEI-2014-43 DU 4 JUILLET 2014 RELATIVES A L'AIDE A L'AMELIORATION DE LA VALORISATION DU LAIT EN ZONE DE MONTAGNE

BASES REGLEMENTAIRES :

Vu le règlement (CE) N° 1407/2013, du 18 décembre 2013, concernant l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides *de minimis.*

Vu le règlement (CE) N° 800/2008, du 6 août 2008, déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (Règlement général d'exemption par catégorie), modifié en ce qui concerne sa durée de validité, par le règlement (UE) n° 1224/2013 de la commission du 29 novembre 2013.

Vu le règlement (CE) n°1857/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité des aides d'Etat accordées aux petites et moyennes entreprises actives dans la production de produits agricoles et modifiant le règlement (CE) n°70/2001, prorogé par le règlement (UE) n° 1114/2013 de la commission du 7 novembre 2013.

Vu les lignes directrices de la Communauté concernant les aides d'Etat dans le secteur agricole et forestier 2007-2013, prolongées jusqu'au 30 juin 2014 en vertu d'une Communication de la Commission du 20 novembre 2013.

Vu les lignes directrices de l'Union Européenne concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020 (2014/C 204/01.

Vu le Code rural et de la pêche maritime, livre VI, titre deuxième chapitre premier.

Vu l'arrêté du 6 juillet 2007 relatif à la mise en place de programmes d'aide à l'assistance technique dans le secteur de l'élevage, modifié par l'arrêté du 26 juillet 2012.

Vu les régimes d'aides exemptés n° XA151/07 et SA.34773 relatifs aux aides d'état accordées aux PME actives dans la production de produits agricoles,

Vu le régime d'aide notifiée à l'investissement dans les exploitations agricoles du secteur de l'élevage SA 37538 (2013/N),

Vu la prolongation en 2014 des régimes exemptés et notifiés ci dessus

Vu l'avis du Conseil Spécialisé Filières Laitières du 30 septembre 2014.

MOTS-CLES :

FranceAgriMer, production laitière en zone de montagne, valorisation, qualité

ARTICLE 1er :

L'annexe 9 de la décision AIDES/SAN/D2014-11 du 14 février est remplacée par l'annexe suivante.

Le Directeur général

Eric ALLAIN

ANNEXE 9

LISTE DES PRODUCTIONS ELIGIBLES AU TITRE DE L'EVOLUTION DES CAHIERS DES CHARGES DES SIGNES D'IDENTIFICATION DE LA QUALITE ET DE L'ORIGINE

La liste des productions sous signe d'identification de la qualité et de l'origine éligibles au titre d'une modification significative du cahier des charges est mise à jour après avis du Conseil Spécialisé filières laitières de FranceAgriMer.

Les AOP/IGP suivantes sont concernées :

PRODUITS	PERIODE D'ELIGIBILITE
Fourme de Montbrison	2014
Chevrotin	2014
Saint Marcellin	2014-2016
Ossau Iraty	2014-2016